

Conseil communautaire du 12 novembre 2024



Parmi les rapports soumis à l'examen des conseillers communautaires, plusieurs projets relatifs au développement économique et à la santé étaient à l'ordre du jour de ce Conseil. Il était également proposé aux élus de lancer une démarche de valorisation patrimoniale sur le site de Saint-Urcize.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE : SOUTIEN AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA SCIERIE DU MILIEU

L'entreprise Scierie du Milieu, à Vabres, mène un important projet de développement nécessitant l'extension de la Zone d'activités intercommunale de la Voreille et une révision allégée du Plan Local

d'Urbanisme intercommunal. Les élus communautaires ont décidé de soutenir ce projet d'envergure.

Dans le cadre de sa compétence en faveur du développement économique, Saint-Flour Communauté a été sollicitée par la Scierie du Milieu, établie sur la zone d'activités intercommunale de la Voreille à Vabres, qui souhaite développer son activité.

Son projet prévoit l'agrandissement du parc à bois, l'optimisation du process de sciage et de séchage, la diversification de la production vers des bois de construction destinés à la seconde transformation, ainsi que la valorisation énergétique des co-produits.

Il doit permettre à l'entreprise de doubler sa capacité de production et d'investir dans des outils de production polyvalents et performants visant à répondre aux enjeux liés au dépérissement d'une partie des forêts du territoire dû au changement climatique.

Cette opération nécessite néanmoins des hauteurs de talus en déblai et en remblai supérieures aux dispositions prévues dans le PLUi en vigueur.

Au vu de l'intérêt de ce projet pour le développement économique et la valorisation de la filière bois du territoire ainsi que sa cohérence avec le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) intercommunal, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité l'extension de la zone d'activités sur une surface d'environ 4,4ha et décidé d'engager une révision allégée du Plan de secteur Est du PLUi, pour permettre la réalisation de ce projet.

Jean-Marc Boudou maire de Vedrines-saint-Loup et vice président de Saint-Flour Communauté, a insisté sur "l'importance de ce projet pour le secteur et les forêts de la Margeride." "Cet outil contribuera à assurer une plus value importante des bois locaux sur le territoire" a ajouté la Présidente Céline Charriaud.

Dans le cadre de la concertation préalable prévue par la révision allégée du PLUi n°1, un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront mis en consultation à la mairie de Vabres et au siège de Saint-Flour Communauté, ainsi que sur ce site internet. Une enquête publique est également prévue.



DYNAMIQUE ECONOMIQUE : NOUVEAU LOCATAIRE AU VILLAGE AGROALIMENTAIRE INTERCOMMUNAL DE CAMIOLS A SAINT-FLOUR

Saint-Flour Communauté va réaliser des travaux afin d'accueillir un atelier de fabrication de pâtes alimentaires auvergnates au Village agroalimentaire de Camiols à Saint-Flour.



Les élus communautaires avaient donné leur accord le 10 avril dernier pour accueillir l'atelier de fabrication de pâtes alimentaires auvergnates Pastaverгна® de l'entreprise SAS ETIMINI, au sein du village agroalimentaire de Camiols à Saint-Flour.

Les études de maîtrise d'œuvre établies en lien étroit avec l'entreprise ont permis de définir les travaux à réaliser pour accueillir l'entreprise : pose de résine alimentaire, adaptation des bâtiments pour recevoir le process de fabrication, aménagement de chambres froides pour le stockage, aménagement de vestiaires...

Le coût de l'opération (maîtrise d'œuvre, travaux, chambres froides) sur ce bâtiment de 550m² est estimé à hauteur de 230 000€ HT. Il s'agit d'une première estimation qui sera revue sur la base du coût réel. L'opération bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 26 000€ dans le cadre de la DSIL et sera remboursée par le biais d'un loyer par l'entreprise. Les élus communautaires ont approuvé les modalités de ce protocole d'accord.

Les travaux portés par Saint-Flour Communauté doivent débuter en janvier pour une mise en service prévue au mois de mai.

SANTE : DEVELOPPEMENT D'UN POLE PREVENTION AU POLE TERRITORIAL DE SANTE INTERCOMMUNAL A

SAINT-LOUR

Saint-Flour Communauté met à disposition gracieusement des locaux à destination de plusieurs associations en vue de la création d'un nouveau « Pôle prévention ».

La prévention est un objectif majeur du Contrat Local de Santé que porte notamment Saint-Flour Communauté.

Afin de conforter la présence d'associations actives sur ce sujet et de favoriser les liens entre ces dernières et les acteurs médico-sociaux, les élus de Saint-Flour Communauté ont validé la mise à disposition à titre gracieux de salles au rez-de-chaussée du Pôle intercommunal de santé à Saint-Flour, pour permettre la création d'un « Pôle prévention ». Celui-ci sera installé dans les locaux libérés de l'activité de mammographie par le Centre hospitalier de Saint-Flour.

Le Pôle prévention accueillera les associations suivantes : La Ligue contre le cancer, l'ISBA (association spécialisée dans la santé et la prévention), Cap Santé, la plateforme de répit de l'UDAF (Union départementale des associations familiales), Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes ou encore l'AFTOC (Association Française de Personnes souffrant de Troubles Obsessionnels Compulsifs).

L'objectif est d'agir afin de prévenir les maladies et d'accompagner les personnes malades. Le Pôle prévention sera ainsi un lieu d'accueil pour les patients mais aussi pour les professionnels de santé. C'est un atout complémentaire et une dynamique nouvelle en faveur de l'attractivité du Pôle de santé intercommunal et de l'installation de professionnels de santé.

Pour soutenir ces associations d'intérêt général, le travail de leurs bénévoles et permettre un accès libre et gratuit, les élus communautaires ont voté la gratuité des locaux (loyer et fluides) ce qui représente un appui financier annuel de 7 362€ HT.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : MISE EN OEUVRE D'UNE ETUDE DE DEMILITATION POUR LE SITE DE SAINT-URCIZE

Saint-Flour Communauté engage une démarche de Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Saint-Urcize.



Saint-Urcize, porte d'entrée de l'Aubrac, ancienne cité médiévale, bénéficie de la marque « Petites Cités de Caractère® ». Pour maintenir cette appellation, valoriser la commune et garantir son identité architecturale, les élus communautaires ont décidé d'engager en lien avec la commune une démarche de Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Selon le Code du Patrimoine, sont classés Site Patrimonial Remarquable par arrêté ministériel, les sites qui présentent « *au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public* ».

Cette procédure de classement se fait en deux étapes :

- Une étude préalable en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités pour la délimitation du périmètre du SPR ;
- L'élaboration d'un plan de gestion de type Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Dans un premier temps, les élus communautaires engagent la démarche pour définir le zonage du SPR.

Saint-Flour Communauté compte un autre SPR sur son territoire, la commune de Saint-Flour. En complément de ce premier SPR et du label Pays d'art et d'histoire, ce projet vient conforter la valorisation de l'identité architecturale et patrimoniale du territoire.